

Compte rendu du Conseil Municipal du 3 octobre 2016

Etaient présents : Mmes et MM. : Mireille Bessaa (1er adjoint), Frédéric Bourlion, Pierre Corade (Maire), François Cornette, Jacques Dissard (2ème adjoint), Marc Jeanty, Xénia Kavalewski, Michel Maurel, Stéphanie Wallet.

Absents excusés : M. Philippe Gobert, (pouvoir à M. Frédéric Bourlion) .

Secrétaire de séance : J. Dissard.

Secrétaire auxiliaire : B. Houpeau.

M. le Maire ouvre la séance à 18H.

Le compte-rendu du conseil municipal extraordinaire du 12 septembre 2016 est approuvé.

1) Règlement de la salle communale (salle d'accueil périscolaire).

Mme Bessaa présente le projet de règlement de la salle communale : son utilisation est gratuite pour les habitants de la commune, moyennant un forfait de 30 € pour l'électricité et le chauffage, le dépôt d'un chèque de caution de 200 € et une attestation d'assurance nominative. M. Corade souhaite une caution plus élevée, compte tenu des frais qu'entraîneraient d'éventuelles dégradations. Le conseil s'accorde à porter la caution à 500 €. Le règlement est approuvé à l'unanimité des présents.

2) Projet tuteuré de remise en état d'une mare.

M. le Maire présente au conseil le projet de 4 étudiants en DUT de Génie Biologique de Cergy-Pontoise, dont 1 habitant de la commune. Il s'agit de créer une mare, y planter végétaux et animaux dans le cadre du projet de fin d'étude. L'emplacement choisi étant l'ancienne mare à l'angle des rues Soins et du Pasteur Lorriaux, M. le Maire a proposé de donner une aide au départ à ce projet en faisant débroussailler et nettoyer les lieux par les employés communaux, ce qui a permis de découvrir que le tour de cette mare et son écoulement étaient déjà entièrement maçonnés. Un devis sera demandé pour le curage, dont les déblais seront déposés à la décharge municipale. Les travaux commenceront le 20 octobre. Quelques outils, fournitures et petits équipements seront à la charge de la commune.

Ce projet doit se placer dans le cadre d'une convention avec l'IUT. M. le Maire demande au conseil de voter la délibération établissant cette convention. Cette délibération est votée à l'unanimité.

3) Intervention d'un géomètre pour délimiter une parcelle.

M. le Maire informe le Conseil de l'intervention de M. Corre, géomètre, pour délimiter les parcelles appartenant à la commune route d'Hérouval le long du chemin menant vers la Croix Rouge à Vaudancourt, là où les employés municipaux ont reconstitué l'ancien calvaire. Une grande partie (5000m²) de ces parcelles avait été labourée et semée par le propriétaire de la parcelle limitrophe. Il a été demandé à un agriculteur de faire le nécessaire pour récupérer cet espace. Afin que ces pratiques ne puissent se reproduire, M. le Maire propose de reprendre le projet ancien d'une précédente municipalité de planter des arbres fruitiers sur cette parcelle communale. Plusieurs conseillers suggèrent également l'implantation d'une haie vive. Il sera fait appel à un paysagiste pour que ces plantations soient réalisées de manière cohérente.

Ce projet est approuvé à l'unanimité.

4) Décision de non-remboursement de caution pour la Sté Désirest-Mercier.

M. le Maire demande au conseil de voter la délibération nécessaire pour que la Perception restitue à la commune la caution retenue (comme c'est toujours le cas) sur le règlement des travaux effectués dans le presbytère par la Société Désirest-Mercier. Pour mémoire ces travaux au presbytère avaient été si incomplets et défectueux qu'il avait fallu faire appel à une autre entreprise.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

5) Mise aux normes de la protection incendie au hameau du Marais.

Un habitant du hameau du Marais ayant annoncé son intention de diviser sa propriété afin d'y créer une nouvelle parcelle constructible, M. le Maire lui a rappelé que faute d'une protection incendie suffisante, toute demande de permis de construire serait rejetée par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours). La borne incendie actuelle n'a qu'un débit de 20m² au lieu des 60 exigés. M. le Maire reprendra contact avec

un autre propriétaire qui avait proposé de vendre à la commune l'espace nécessaire à l'installation d'une réserve d'eau.

6) Dossiers d'urbanisme.

M. le Maire présente au Conseil deux projets de construction sur des parcelles vendues à Hérouval par la société Investis. L'un paraît en tous points conforme au règlement du PLU pour cette zone, l'autre non. Ces dossiers sont entre les mains des services d'urbanisme de la CCVT. En tout état de cause, aucune construction n'est pour le moment possible dans l'attente de l'installation d'une réserve incendie dans le hameau.

QUESTIONS DIVERSES :

1) Rentrée des Classes. Participation des communes.

La rentrée des classes s'est très bien déroulée. 60 élèves inscrits au SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) : 23 de Hadancourt-le-Haut-Clocher, 24 de Montjavoult, dont 8 de la Clé des Champs ce qui permet aux enseignants d'obtenir des agents supplémentaires), 11 de Serans, et 2 venant d'autres communes. La part revenant à Montjavoult jusqu'au 31 décembre s'élève à 8 415 €, somme largement couverte par ce qui avait été prévu au budget 2016.

La participation financière de Montjavoult est approuvée à l'unanimité.

Lorsque sera liquidé le compte de l'ancien SIRS (Syndicat Intercommunal pour le Regroupement Scolaire) Boury-Montjavoult, une somme d'environ 6000€ reviendra à la commune de Montjavoult. M. le Maire propose que cette somme soit allouée au compte courant du SIVOM, ce qui sera équivalent aux sommes engagées par les deux autres communes à ce même compte.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

L'enseignant des CE2, CM1 et CM2 à Hadancourt organise une sortie de trois jours à l'Ecocentre de Villarceaux pour une initiation aux énergies renouvelables, aux éco gestes, une visite guidée du château et du parc, et une journée de création artistique sur ces thèmes. Le coût total de cette sortie est de 3 458 €, dont environ 1 000 sont l'apport des parents d'élèves, le reste étant partagé également entre les trois communes. Cette contribution est approuvée à l'unanimité.

2) Dysfonctionnements du réseau d'eau.

La société VEOLIA recherche l'origine d'une fuite importante sur le réseau aux abords d'Hérouval. Ni le Syndicat des Eaux ni les mairies de Montagny et de Montjavoult n'ont été averties, et il ne semble pas que cela ait des conséquences sur la qualité de l'eau.

3) Réalisation de purges sur le revêtement de la RD6, rue du Coudray à Beaugrenier, prévues à partir du 13 octobre (initialement prévues début septembre).

Ces travaux ont été retardés du fait qu'avant de rogner le tapis existant, les services de la DDT doivent y faire des prélèvements pour identifier la présence éventuelle d'amiante ou d'hydrocarbures. Les résultats des analyses étant parvenus le 30 septembre (pas d'amiante, mais présence d'hydrocarbures, ce qui entraîne un traitement différents des déblais), les travaux commenceront en fin de semaine prochaine (vers le 13 octobre).

4) Aménagements pour la sécurisation de la voirie à Beaugrenier.

M. le Maire rappelle au Conseil une première étude effectuée en 2013, qui évaluait à environ 125 000 € les travaux nécessaires, ce qui avait paru au-delà des moyens de la commune. Une nouvelle étude sera demandée à l'ADTO (Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise), ainsi que pour l'assainissement pluvial du carrefour de Valécourt. Rendez-vous est pris pour le 9 novembre. (Il serait bon que les demandes de subventions soient effectuées avant la fin de l'année).

Mme Bessaa demande que la remise en état de la rue du Marais soit également programmée. M. le Maire répond que les travaux sur cette route devraient être plus aisément réalisés et moins coûteux. Ils seront effectués dès que possible.

5) Utilisation d'une parcelle abandonnée à Hérouval.

M. le Maire propose que le terrain actuellement en friche dans le centre d'Hérouval soit nettoyé afin de lui trouver une destination.. M. Dissard prendra contact avec les héritiers américains de la propriétaire de ce terrain.

6) Projet artistique pour la cabine téléphonique de la rue des Bauves.

Un artiste de la commune propose une réappropriation artistique de la cabine téléphonique laissée à l'abandon rue des Bauves, pour en faire un lieu culturel d'échanges. M. le Maire propose qu'un accord de principe soit donné à ce projet, sous réserve d'une présentation plus complète, et surtout de sa présentation à la société Orange, propriétaire de cette cabine.

7) Plantations sur le rond-point de la place de l'église.

M. le Maire rappelle au Conseil l'offre faite par des habitants de la commune de remplacer les buissons du rond-point de la place de l'église par un ou deux pommiers de petite taille et un espace jardiné (graminées et herbacées). Il s'agit d'un projet bénévole, qui est accepté sous réserve que l'on fasse en sorte que les pommes ne roulent pas sur la chaussée.

8) Projet de modifications concernant le cimetière.

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont réfléchi au moyen le plus approprié de remplacer le système des concessions à perpétuité. Il proposera lui-même un nouveau règlement lors d'un prochain conseil.

9) M. Maurel demande ce qu'il en est de la gratuité de l'utilisation de la déchetterie par les particuliers.

Mme Bessaa rappelle que le montant de 10€ par m³ exigé au-delà d'un mètre cube de déchets est l'application intempestive d'une délibération prise il y a six ans et demeurée jusque là sans effet. M. le Maire répond qu'il a lui-même demandé aux responsables de la CCVT quelle était la rentabilité d'une telle mesure, compte tenu des effets néfastes que l'on peut en attendre : brûlage des déchets verts malgré l'interdiction et multiplication des décharges sauvages. La question sera débattue lors de la prochaine réunion du bureau de la CCVT.

10) Mme Bessaa engage les conseillers à faire savoir que les employés municipaux ont passé de longues heures à remettre en état le mobilier urbain de la commune, en particulier l'abri bus de Beaugrenier, régulièrement vandalisé, et elle demande que ce travail soit respecté.

Le prochain conseil est fixé au 12 décembre 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h 20.